



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements privés

Question écrite n° 59595

Texte de la question

M. Philippe Briand appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les difficultés de restructuration du secteur hospitalier privé, dont le malaise grandissant et profond de l'ensemble de ses personnels de santé, et notamment en matière de formation et de recrutement, est le symptôme le plus visible en raison de l'absence de dialogue entretenue par le Gouvernement. Il souligne que l'adaptation aux normes et mesures sécuritaires, aux attentes des patients, aux évolutions des organisations du travail, nécessite un effort de formation complémentaire et des recrutements supplémentaires. Cette grave pénurie de personnels infirmiers résulte d'une absence d'anticipation des services de l'Etat qui n'a pas su prendre en compte ni la pyramide des âges des personnels ni la réduction du temps de travail dans le secteur privé de santé. Il ajoute que cette situation difficile est renforcée par le fait que l'hospitalisation publique, disposant des fonds accordés par les accords du 14 mars 2000, a lancé sur tout le territoire national une campagne de recrutement du personnel infirmier, qui s'est faite au détriment du secteur privé. Cette situation a provoqué dans un grand nombre de villes de province une dégradation des conditions de travail et une prise de conscience de l'ampleur des écarts de rémunération entre le privé et le public, prise de conscience qui a alimenté les conflits sociaux que nous connaissons aujourd'hui. Il lui demande donc ce que le Gouvernement compte mettre en oeuvre pour pallier ce déficit de recrutement, et quelles mesures il peut prendre pour rendre attractives et équilibrées avec le secteur public les rémunérations des personnels infirmiers du secteur privé de santé.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59595

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 avril 2001, page 1915